REPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA SOMME

Amiens, le 9 décembre 1994

INSTALLATIONS CLASSEES

POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

NON CLASSEMENT

ARRIVÉ LE
15 DEC. 1994
SUBDIVISION DE LA SOMME

Le Préfet de la Région Picardie, Préfet de la Somme, donne acte à Monsieur Bruno MORAND demeurant 81, Rue du Donjon à VERGIES (80270) de son projet d'installation d'un atelier de réparation et d'entretien de véhicules et engins à moteur, sur le territoire de la commune d'OISEMONT, lieu-dit les "QUARANTE" , parcelle cadastrée section AK n°362.

L'atelier précité ayant une surface inférieure au seuil fixé par la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (rubrique 68), cette activité n'est pas soumise aux dispositions de la loi n° 76.663 du 19 juillet 1976 modifiée.

Pour le Préfet
et par délégation :
L'Attaché, Chef de Bureau ,

Christiane HOSTEN.

Copie à :
- Madame le Maire d'OISEMONT.
- Monsieur le Directeur Départemental de l 'Equipement de la Somme
- Monsieur le Directeur Régional de l'Industrie de la Recherche et de l' environnement de Picardie
- Monsieur l'Inspecteur des Installations Classées. Pour information.
- Monsieur le Chef du service Départemental d'incendie et de secours.

DIRECTION DES ACTIONS DE L'ETAT - 3ème Bureau - Urbanisme et Environnement
51 rue de la République - 80020 Amiens cedex 1 - Téléphone 22.97.80.80 - Télex 150 387 - Télécopieur : 22.92.13.98